

**DÉROGATIONS MINEURES**  
**N<sup>OS</sup> DM 3001310588 ET 3001361809**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 15 janvier 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3001310588	3550-3590, boulevard Pitfield

Permettre en zone commerciale I-8-491, pour un bâtiment commercial projeté :

- l'installation de trois enseignes rattachées au lieu du maximum permis de deux sur le bâtiment principal ;
- que deux enseignes sur marquise surpassent le toit ;
- une deuxième enseigne sur poteau sur le lot alors que le règlement n'en permet qu'une, et qu'elle soit d'une hauteur de 24,38 m au lieu du maximum permis de 7,5 m et d'une superficie de 56,3 m<sup>2</sup> au lieu du maximum autorisé de 10 m<sup>2</sup>.
- 

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3001361809	13209, rue Desjardins

Permettre en zone publique P-5-307, pour l'agrandissement d'un bâtiment récréatif :

- un minimum de 19 cases de stationnement au lieu du minimum de 24 cases de stationnement requises ;
- l'utilisation d'un matériau léger représentant un maximum de 20 à 37 % des façades non adjacentes à la rue au lieu du maximum autorisé de 10 %.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

**DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO**  
ce vingtième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept.

Suzanne Corbeil, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

/r/